

“

Appel de Paris pour la protection du peuple palestinien et la mise en œuvre du droit international

La France et l'Europe doivent s'acquitter de leurs obligations et reconnaître l'État de Palestine. Seuls la fin de l'occupation et l'arrêt de l'oppression du peuple palestinien permettront à Israël de connaître également la paix et la sécurité.

La protection du peuple palestinien est devenue une urgence absolue. À Gaza, après quelques semaines de suspension, les massacres de masse ont repris, accompagnés d'un siège total et d'une famine généralisée ainsi que des déplacements forcés de populations ; au moins 53 000 Palestinien·nes ont été tué·es suite aux opérations militaires israéliennes ; la bande de Gaza est dévastée et devenue inhabitable. En Cisjordanie – y compris Jérusalem-Est – en dix-neuf mois, plus de 1 500 attaques de l'armée et des colons ont fait près de 962 morts et plus de 7 030 blessé·es palestinien·nes ; plus de 40 000 Palestinien·nes y ont été déplacé·es de force.

Cependant, alors que le peuple palestinien vit la pire période de son histoire, la légitimité de son combat pour la justice et l'autodétermination face à la volonté d'effacement dont il fait l'objet est réaffirmée par le droit international. Dans le prolongement de l'avis de la Cour internationale de justice (CIJ), l'Assemblée générale des Nations unies a exigé par son vote du 18 septembre 2024 la fin de l'occupation israélienne du territoire palestinien et le démantèlement des colonies avant le 18 septembre 2025.

Dès lors, la France et l'Europe doivent s'acquitter de leurs obligations. Elles doivent, comme le précise la résolution de l'ONU, « favoriser, conjointement avec d'autres États ou séparément, la réalisation des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et s'abstenir d'entretenir des relations conventionnelles avec

Israël dans toutes les situations où celui-ci prétend agir au nom des Palestiniens ou pour des questions les concernant».

Il y a quatre-vingts ans se construisaient les bases d'une justice internationale avec la création de l'ONU, dont la charte fondait les conditions de la paix. Les États membres adoptaient trois ans plus tard la Déclaration universelle des droits de l'homme. Marquons cet anniversaire par notre refus solennel que la loi du plus fort l'emporte sur le droit international en Palestine.

Les Nations unies exigent la fin de l'occupation et le démantèlement des colonies avant le 18 septembre 2025.

L'Assemblée générale de l'ONU a décidé le 3 décembre 2024 de la tenue d'une conférence internationale. Elle se tiendra du 17 au 20 juin 2025 à New York. Elle aura pour mission « d'examiner l'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies relatives à la question de Palestine ».

En préalable de cette conférence internationale sous l'égide de l'ONU, nous lançons solennellement un appel pour la protection du peuple palestinien et la mise en œuvre du droit international.

Nous, signataires de cet appel, sommes convaincu·es que c'est l'application du droit

international qui garantira la protection du peuple palestinien en lui permettant de vivre enfin en paix et en sécurité. Pour cette raison, nous demandons à la France de reconnaître l'État de Palestine dans le cadre du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

De la même façon, nous sommes convaincu·es que seuls la fin de l'occupation et l'arrêt de l'oppression du peuple palestinien permettront à Israël de connaître également la paix et la sécurité.

En conséquence, nous demandons à la France et aux États membres de l'Union européenne d'appliquer sans tarder les mesures énoncées par la résolution votée par l'Assemblée générale des Nations unies le 18 septembre 2024. ■

Premiers signataires : Xavier Dolan, Ken Loach, Reda Kateb, Roger Waters, Blanche Gardin, Béatrice Dalle, Swann Arlaud, Yvan Le Bolloc'h, Annie Ernaux, Corinne Masiero, Robert Guédiguian, Ernest Pignon-Ernest, Elias Sanbar, Edwy Plenel, Fabien Gay, Denis Sieffert, Denis Robert, Alain Gresh, Catherine Tricot, Thomas Vescovi, Daniel Mermet, Rony Brauman, Raphael Pitti, Yanis Varoufakis, Marine Tondelier, Olivier Faure, Olivier Besancenot, Manuel Bompard, Fabien Roussel, Aymeric Caron, Gisèle Jourda, Richard Ramos, Clémentine Autain, Thomas Portes, Raymond Ponctet-Monge, Elsa Fauchon, Johann Soufi, Monique Chemillier-Gendreau, Ziad Majed, François Dubuisson, Agnès Levallois, Anne-Marie Eddé, Bertrand Badie, Didier Fassin, Pascal Boniface, Sophie Bessis, Sophie Binet, Caroline Chevè, Marylise Léon, Nathalie Tehio, Pierre Stambul, Youlie Yamamoto.